

DÉBATS · TRIBUNES

Prison : « En l'absence d'une politique volontariste, la déflation carcérale n'est pas pour demain »

TRIBUNE

Georges Loss

Vice-président de l'Association nationale des visiteurs de prison

La crise du Covid, qui a vu la surpopulation carcérale refluer, démontre que la régulation n'a rien d'impossible, estime dans une tribune au « Monde » Georges Loss, vice-président de l'Association nationale des visiteurs de prison. La régulation passe, selon lui, par une concertation des principaux acteurs de la chaîne pénale.

Publié aujourd'hui à 17h00 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Le 30 juin, Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, visitait de manière impromptue la prison de Gradignan (Gironde), près de Bordeaux. Avec un taux d'occupation de 230 %, elle n'a pu que constater des conditions d'incarcération particulièrement indignes et dégradantes, aggravées par la canicule, au point d'adresser des « recommandations d'urgence » à l'administration.

Gradignan n'est que la partie émergée de l'iceberg. Nos mille bénévoles qui rencontrent régulièrement des détenus voient bien les effets délétères de cette situation. Or, malgré un parc immobilier qui s'accroît en permanence, le nombre d'incarcérations augmente plus vite encore, générant une surpopulation chronique et croissante.

Lire aussi :  [Les prisons françaises sont à nouveau surpeuplées et l'année 2022 s'annonce à hauts risques](#)

Que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas seulement le « confort de vie » des détenus qui est en jeu : la promiscuité, l'insalubrité, l'oisiveté, combinées avec des personnels fatigués et énervés, génèrent une configuration de chaudron, que la moindre étincelle peut faire exploser.

La France n'arrive pas à endiguer sa population carcérale

Sans parler des effets délétères à long terme sur le comportement des détenus : la pénurie aggravée de travail, de formations, et d'activités en général, obère les chances de réinsertion de nombreux détenus et augmente les risques de récidive contre laquelle l'administration investit par ailleurs des moyens significatifs.

Pourtant, pendant que nous incarcérons de plus en plus (plus 9,7 % sur un an, selon les chiffres du ministère de la justice), les pays voisins, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, réduisent le nombre de détenus et ferment des prisons. Les différents gouvernements qui se sont succédé depuis une quinzaine d'années ont pourtant bien essayé de mettre fin au « tout carcéral » en développant, entre autres, les peines alternatives (notamment la contrainte pénale, promue par Christiane Taubira).

Lire aussi |  [Emmaüs et le Secours catholique dénoncent dans leur étude sur les prisons une « criminalisation de la misère »](#)

En dépit de programmes massifs de construction, les magistrats ont continué à enfermer et l'administration à gérer des prisons de plus en plus saturées. Les raisons précises pour lesquelles nous ne parvenons pas en France à endiguer cette surpopulation croissante restent à analyser.

L'épisode du Covid n'a pas été retenu

Faute de quoi nous continuerons à construire de plus en plus de prisons qui continueront à se remplir et à générer de plus en plus de récidives (de 65 % à 70 % de récidive après cinq ans!). Saturant ainsi très vite les constructions nouvelles. Ainsi, en l'absence d'une politique volontariste novatrice, la déflation carcérale, pourtant indispensable, n'est pas pour demain.

Lire aussi |  [« On n'imagine pas la misère qu'il y a derrière ces murs » : paroles de visiteurs de prison](#)

En attendant de trouver les moyens de réduire durablement le recours à l'incarcération, il faut chercher des solutions pragmatiques permettant de traiter rapidement et efficacement des situations de plus en plus tendues. Curieusement, il y a un précédent, mais dont apparemment on n'a pas tiré toutes les leçons : pendant la crise liée au Covid, un nombre significatif de détenus en fin de peine ont été libérés, et la surpopulation a été considérablement réduite.

De fait, la pression s'est significativement allégée dans les maisons d'arrêt, le tout sans effets secondaires néfastes sur la délinquance. Ce qui ne signifie pas qu'il faille systématiser une telle mesure, qui risquerait de remettre en cause l'effectivité des peines. En revanche, ce que cette expérience suggère, c'est qu'il est possible de réguler les flux d'entrées et sorties en fonction des situations rencontrées.

Il existe plusieurs leviers

La question est d'autant plus cruciale que le fonctionnement même de la justice pénale engendre une forme d'irresponsabilité collective : ceux qui décident en amont (les juges) ne sont pas ceux qui ont à gérer les effets de leurs décisions (l'administration pénitentiaire en aval). D'où l'appel de la contrôlease générale des lieux de privation de liberté invitant les juges à aller visiter les prisons.

Cela ne sera sûrement pas suffisant, mais indique une voie prometteuse : la régulation carcérale, c'est-à-dire une concertation organisée entre les principaux acteurs de la chaîne pénale afin de trouver des solutions concrètes lorsque la surpopulation atteint un seuil critique.

Lire aussi :  [Limiter le recours à la prison, embaucher massivement, réformer l'institution... Les principales conclusions des Etats généraux de la justice](#)

Plusieurs leviers pourraient être utilisés : la limitation des entrées, notamment en diminuant le recours à la préventive (1 détenu sur 2 en maison d'arrêt) ; le recours accentué aux peines alternatives ; les libérations anticipées de certains détenus en fin de peine, etc. Le seuil de déclenchement, les modalités de concertation, ainsi que la palette des mesures envisageables, tout cela mériterait d'être exploré méthodiquement à travers des expérimentations multiples.

Pour la mise en place d'un « numerus clausus »

Le but serait d'arriver au « numerus clausus » prôné par Dominique Simonnot, en permettant aux acteurs locaux de la chaîne pénale d'innover pour trouver eux-mêmes des solutions d'urgence face à une situation explosive. Au demeurant, cette régulation se fait déjà, très exceptionnellement, certains procureurs prenant sur eux de mettre sous la pile les dossiers les moins graves pouvant amener à une incarcération.

Dans de nombreux secteurs, les expérimentations se multiplient, permettant d'ouvrir la voie à des solutions innovantes. Depuis 2003, une loi permet de faciliter leur développement. En dépit de multiples condamnations pour des conditions de détention particulièrement déplorables, et de l'urgence d'une situation qui s'aggrave de jour en jour, l'attentisme semble pour l'instant dominer sur cette question. Comme le disait un illustre président sur un tout autre sujet : « La maison brûle et nous regardons ailleurs »...

Georges Loss (Vice-président de l'Association nationale des visiteurs de prison)

Services